

3003 Berne, le 28 juin 1972

s.C.41.Gr.152.O.  
s.C.41.Afr.S.152.O. -RL/BRG/hm

ad : HF

Banque Nationale Suisse

8022 Z u r i c h

Messieurs,

En date du 12 juin, vous avez bien voulu nous remettre le programme des émissions d'emprunts étrangers prévues sur le marché suisse pour le second semestre 1972. Nous vous remercions de cette communication.

Nous sommes obligés de revenir sur un problème dont nous vous avons déjà à maintes reprises entretenu: celui des exportations de capitaux à destination de l'Afrique du Sud. Nous relevons en effet que, selon le programme remis par le Crédit Suisse, une émission de frs 80 millions en faveur de l'Anglo-American Corp. of South Africa Ltd. est prévue pour octobre et une autre de frs 50 millions, en faveur de la société ESCOM, en novembre. Cela concerne les seuls emprunts. Le programme d'éventuels crédits ne nous est pas connu, sans compter les opérations non soumises à l'article 8 de la loi fédérale sur les banques lesquelles, si nous sommes bien informés, seraient loin d'être négligeables.

Il nous avait semblé que nos établissements bancaires voulaient bien se montrer plus réticents à l'égard des demandes de crédits en provenance de la République Sud-africaine. Nous regretterions que leur attitude à ce sujet

./.

- 2 -

se modifiât. Nos craintes se rapportent à la défense à long terme des intérêts suisses dans l'ensemble du continent africain.

Nous vous serions obligés de faire part de nos remarques aux établissements bancaires intéressés.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Copie à :

- M. Nello Celio, Président de la Confédération
- Département de l'économie publique
- Service Ouest